

PV du conseil municipal du mercredi 11 juillet 2012.

Présents : Mesdames : B. PICAUD, G. AUDIGIER, I. SALADINO

Messieurs : G. FARGIER, L. PEREYRON, A. AUDIGIER, J. ALEXANDRE, D. VERNET,

G. SARTI.

Procuration(s) : B. ARZALIER à G. FARGIER. - **Absent(s) :**

Secrétaire de séance : I. SALADINO (vote unanimité)

1 - Approbation du projet de procès verbal du conseil municipal du 20 juin 2012.

Le projet de procès verbal préalablement transmis aux conseillers a été adopté. Vote : unanimité.

2 – Approbation du schéma directeur en eau potable, secteur de la commune non géré par le S. E. B. A.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'étude aboutissant à l'établissement d'un schéma directeur en eau potable a été faite par le bureau d'études Géo Siapp. Ce schéma directeur en eau potable concerne le secteur de la commune qui n'est pas géré par le S. E. B. A. (Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche). Le maire présente au Conseil Municipal l'état des lieux, le diagnostic des réseaux ainsi que le schéma directeur en eau potable du secteur hors S. E. B. A. Ce schéma directeur en eau potable présente les caractéristiques principales suivantes :

Pour la commune de St Pierre de Colombier la priorité numéro un est la suivante :

- a) Trouver une nouvelle ressource à Collanges Basses,
- b) Mettre en conformité les captages du Vernet, des Mouleyres et de Combe Barry,
- c) Mettre en conformité la nouvelle ressource de Collanges-Basses dès qu'elle sera trouvée.

La commune de St Pierre de Colombier doit, dès que possible, pour les usagers des réseaux communaux d'Hauteyzac, Arzalier, Leydu, Pruneyrolles, Collanges-Basses et Le Prat :

- Renouveler le parc de compteurs et normaliser le mode de facturation,
- Etablir un règlement de l'eau potable.

Au vu de la délibération du 14 décembre 1952 pour Célas, au vu de la convention du 15 novembre 1968 pour Collanges-Hautes, les réseaux de Célas et Collanges-Hautes sont privés. Vote : unanimité.

3) Recherche d'une nouvelle ressource en eau (Collanges-Basses).

Cette délibération vient en complément de la délibération prise le 20 juin 2012.

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des conclusions du diagnostic d'eau potable des hameaux de la commune, il est programmé la recherche d'une nouvelle ressource d'eau destinée à la consommation humaine au hameau de Collanges-Basses. La mission consistera à assister et accompagner le maître d'ouvrage pour la réalisation de cette opération comprenant :

Une phase recherche : assistance à la recherche d'un hydrogéologue et d'un géophysicien, des travaux divers (terrassement, accès, forage), des analyses d'eau (type décret) et le suivi de ces opérations, élaboration d'un dossier de demande de prélèvement au titre des articles L.214-1 à L.214-6 (loi sur l'eau),

Si la ressource est positive, mise en place du périmètre de protection (PPC) :

Phase étude et phase administrative.

Le maire rappelle que lors du conseil municipal du 21 juin 2012, c'est le bureau d'étude Géo-Siapp qui a été choisi pour l'assistance à maîtrise. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

- Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à passer commande et à signer tous les documents afférents à ce dossier. Vote : unanimité.

4) Renouvellement du contrat de Mme CLUZEL Marie-José

Il s'agit de renouveler le contrat de Mme Marie-José CLUZEL. Commune de moins de 1 000 habitants, agent à temps non complet. L'agent effectuera 3 h 30 hebdomadaires en moyenne, avec la possibilité d'effectuer quelques heures complémentaires en fonction de besoins ponctuels, ne pouvant pas dépasser le plafond légal de 17 h 30 hebdomadaires. Vote : unanimité.

5) Comptes rendus des réunions aux syndicats intercommunaux.

PAYS : comité syndical du 5 juillet 2012 à Vinezac. Nouveau délégué de la CDC « Gorges de l'Ardèche », Adhésion à l'association des communes forestières et désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant. Décision modificative n° 1 budget général et budgets annexes « ORC ARM », ORC HCACV », « pépinière ».

Mise en œuvre de la compétence optionnelle « Gestion de la pépinière d'entreprise située sur la zone d'activité Rhône-Helvie du Teil »,

Mise en œuvre d'actions d'intérêt « PAYS », Création d'un poste à temps non complet d'adjoint administratif, Porter à connaissance de l'évaluation finale du CDPRA, Points d'actualité : nouvelle délibération cadre CDDRA, mission de préfiguration SCOT, lancement du produit « rando-bistrot ».